Cinquante-neuvième année. - N ° 102 A Mercredi 28 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1141

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Jugement d'ouverture

Date : 19 mai 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
830 406 344 RCS Lille Métropole.
GIPEFI CONSEIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : La société a pour objet, en France et à l'étranger toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la propriété et la gestion d'un patrimoine composé d'actions ou de parts de sociétés commerciales. La réalisation de prestations de services dans le domaine de l'ingénierie, conseil, assistance, D'intermédiation auprès de toutes entreprises, notamment en matière financière, économique, juridique, informatique, d'innovation, Digitalisation, stratégique, commerciales, d'organisation, l'assistance technique... L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable et leur fournit le cas échéant des services spécifiques d'assistance, notamment en matière administrative, financière de trésorerie et juridique et la gestion de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle; L'import-Export, notamment avec l'Afrique.
Adresse : 1, avenue de la Marne, Centre d'Affaires du Molinel - bâtiment B, 59290 Wasquehal.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 mai 2025, désignant liquidateur : SELARL MJ SOLUTIO prise en la personne de Maître BEUN Marie Centre du Molinel allée de la Marque Bâtiment A avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.